

DELIBERATION

97 (1.4)

Le 25 octobre 2021, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 19 octobre 2021

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, FABRE, CHAPOT, MONTAGNON, INCORVAIA, DUCREUX, SPADA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, MAGALHAES, MONTET-FRANC, KARA, MARRET, MOINE, CEYTE, SORGI, CAMPEGGIA, COLOMBO, PEPIN, PONSON.

Procurations : Monsieur VOCANSON à Madame BRUEL, Madame KHEBRARA à Monsieur CHAPOT.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Objet : Contrat de prêt à conclure en prévision de l'accueil d'une exposition de l'ONACVG à la médiathèque

Monsieur le Maire expose que l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG) est l'opérateur majeur de la politique de mémoire combattante du Ministère de la Défense. Il est chargé de la déclinaison locale des thématiques liées au calendrier commémoratif. L'ONACVG propose au grand public et plus particulièrement aux scolaires un ensemble d'expositions qui abordent de façon résolument didactique des thèmes relatifs aux conflits contemporains : la Grande Guerre, la résistance, la citoyenneté, la déportation, l'Indochine (...) ainsi que le parcours de grandes figures emblématiques.

Il indique que la Ville d'Andrézieux-Bouthéon souhaite accueillir, au sein de la médiathèque le Kiosque, une de leurs expositions intitulée « Les Prisonniers de Guerre », du 1^{er} au 15 avril 2022. Des ateliers animés par les archives départementales seront organisés en parallèle.

Monsieur le Maire ajoute qu'un contrat de prêt, soumis à approbation, a été rédigé afin de fixer les conditions de cette mise à disposition à titre gratuit. Il précise que la Ville assumera la charge liée aux transports des œuvres.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le contrat de prêt à conclure avec L'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre pour l'accueil de l'exposition précitée,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit contrat et l'ensemble des documents s'y afférents.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 26 octobre 2021

Le Maire,
François DRIOL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20211026-2021-97-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/10/2021

Affichage : 26/10/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

